



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
 Siège d'exploitation: Jan Ollieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: P.06.17.1638



F 161410

Safety, quality and environmental services.

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
 Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

13

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom :	Nom, Prénom : <u>M. ALEXANDRE J. DENIS</u>	Nom, Prénom : <u>J. DENIS</u>		Nom, Prénom : <u>J. DENIS</u>	
.....	Adresse : <u>30 place St. Jochis</u>	Adresse : <u>30 place St. Jochis</u>		Adresse : <u>30 place St. Jochis</u>	
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>5640 Biesme</u>	CP + Commune : <u>5640 Biesme</u>		CP + Commune : <u>5640 Biesme</u>	
N°TVA : BE	Tél. :	Tél. :		Tél. :	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 87	<input checked="" type="radio"/> Art 278	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input checked="" type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>43232448</u>	Index jour : <u>2020</u>	Index nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : <input checked="" type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		n° :
	Conçue pour U _N : <input type="radio"/> 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input checked="" type="radio"/> 3N400 V		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		<input type="radio"/> boucle de terre <input checked="" type="radio"/> barres / piquets
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4 X 16</u> mm ² - Type : <u>V.0.B.</u>		<input type="radio"/>
	Dispositif diff. gén. : <u>30.40 A / 30 mA</u>	Nombre de tableaux : <u>1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>9</u>
<input type="radio"/> Voir annexe(s)		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input checked="" type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> >/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input checked="" type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
O Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>114</u> Ω		O isolement général : <u>3,62</u> MΩ		<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre		<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était plombé <input type="radio"/> a été plombé <input type="radio"/> n'a pas été plombé <input checked="" type="radio"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input checked="" type="radio"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="radio"/> Néant	
Remarques	
<input type="radio"/> Néant	

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : G. GREGOIRE Agent n° : 1047 Date : 22/09/2011

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 4 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

22.09.2011 (*)

par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature

G. GREGOIRE

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portez sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olleslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services.

Rapport n° : POA.6.17.1638



F 161410

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

Rési code :

13

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Form with fields for Nom, Prénom, Adresse, CP + Commune, Tél. for both responsible and owner.

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Table with checkboxes for various articles (Art 270, 271, 276, 86, 87, 88, 271bis, 278) and categories (Unité d'habitation, etc.).

Données générales de l'installation électrique :

Form with fields for EAN, Compt. kWh, Protection branchement, Données installation (voltage, current, cable), and Description installation.

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Form with checkboxes for various tests: Contacts dir./indir., Montage, Appareils, Matériel, Continuité de terre, etc.

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Table with columns for Infractions Nouvelle installation, Infractions Installation existante, and Remarques.

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme / n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 22.09.2011

Agent visiteur :

Nom : G. Lefebvre Agent n° : 1017 Date : 22/09/2011

Pour le Directeur Général, Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 4 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.